VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 mai 2014 – n°

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2014, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies cidessous :

Fonction 20 (éducation):	- Coopérative école Eugénie et Jules Ferr	v 800 €
	cooperative coole mageina strates, on	<i>y</i>
Fonction 401 (sports) :	- SRD Volley	1 000 €
	* Evolution VTT Saint-Dié-des-Vosges	500 €
	Frail des Roches	1 400 €
	ASCK (Kellermann Foot)	2 000 €